

10.10.2004 - 09:43 Uhr

comparis.ch - Franchises à option: rabais concédés de façon inégale par les assureurs

Zurich (ots) -

La caisse la moins chère est rarement idéale pour les bien portants

Indication: Vous trouverez le "classement des caisses-maladie les plus avantageuses pour les bien et les mal portants", établi selon les différentes régions de primes sous:

<http://www.newsaktuell.ch/f/story.htx?nr=100480640>

Quelle est la franchise idéale? Les primes de cet automne prêtent à confusion quant au nouveau règlement des franchises. Surtout les personnes en bonne santé ayant déjà opté pour une franchise plus élevée à ce jour devront se tenir sur leurs gardes : la caisse-maladie avec les primes les plus basses pour la franchise de base ne représente que rarement le choix idéal.

Cette semaine, le site comparatif sur internet comparis.ch a lancé son FranchiseFinder¹, un instrument permettant à chaque assuré de trouver de façon simple et rapide la franchise appropriée et ainsi d'économiser sur les primes maladie grâce aux importants rabais liés aux franchises à option. Choisir une franchise plus élevée, c'est aussi courir un plus grand risque financier en cas de maladie. En récompense d'une prise de risque plus importante, les caisses-maladie accordent des rabais sur les primes aux assurés. comparis.ch a défini ce que constitue la compensation adéquate des risques : chaque franc de risque supplémentaire à charge de l'assuré doit se compenser par au moins un franc de rabais sur les frais globaux, dans la mesure où les dépenses de santé seront égales ou inférieures à celles attendues par l'assuré pour l'année à venir. La prise de risque supplémentaire signifie que si l'assuré devait tomber gravement malade contre toute attente et que ses dépenses de santé dépassent 9500 francs par année civile, il se trouverait alors contraint de supporter des coûts supplémentaires en raison de son choix pour une franchise plus élevée au lieu de la franchise de base (fixée à 300 CHF pour les adultes).

Même régime pour les bien et les mal portants

Sur la base du FranchiseFinder, comparis.ch a dressé un classement des caisses-maladie les moins chères pour les personnes en bonne santé. Ce hit-parade de comparis.ch établit un classement des caisses-maladie les moins chères quant à l'assurance de base. Le résultat est surprenant : les caisses réputées les moins chères sont rarement les plus avantageuses pour les assurés en bonne santé. Ceci pour une raison très simple : les caisses-maladie concèdent les rabais liés aux franchises à option de façon très inégale.

Bien souvent, les comparatifs de primes se basent uniquement sur les primes payées par des adultes avec une franchise minimale de 300 francs, couverture accident incluse. Ces comparaisons de base s'avèrent toutefois peu pertinentes dans le cas d'assurés bien portants. Qu'une caisse puisse sembler fort séduisante à première vue en raison des primes avantageuses qu'elle propose pour une franchise de 300 francs ne signifie en effet pas pour autant que cette même caisse constitue le meilleur choix à faire pour un assuré bien portant. Ce fait s'observe avant tout dans le cas de caisses-maladie ne rétrocédant à leurs assurés qu'une partie des importants rabais sur les primes rendus possible par l'introduction de franchises à 2000 et 2500 francs.

A partir de cette année, les biens portants ne pourront plus se contenter d'une simple comparaison des primes. Le potentiel d'économies se cachant derrière la franchise optimisée est immense: les personnes en bonne santé dont la franchise actuelle de 400 francs

sera portée à 500 francs peuvent économiser jusqu'à 1600 francs par année avec un changement pour la franchise optimisée. Le FranchiseFinder développé par comparis.ch permet à tous les assurés de calculer leur franchise idéale. Selon les dépenses de santé prévisibles au cours de l'année à venir, ils pourront alors opter pour leur franchise optimisée ou alors préférer la franchise de base de 300 francs.

Pour consulter le FranchiseFinder, tapez
www.comparis.ch/krankenkassen/web/entry.aspx .

Contact:

comparis.ch
Richard Eisler
PDG
Tél. +41/(0)1/360'52 '62
Fax +41/79/629'63'60
Internet: www.comparis.ch

Le communiqué de presse Une boussole dans la jungle des franchises du 6 octobre 2004 est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.comparis.ch/comparis/press/mediencorner.aspx>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100480640> abgerufen werden.